



COMMUNIQUE

de la Commission Technique de Gestion et de Suivi de l'Aide de l'Etat à la Presse

Le Président de la Commission Technique de Gestion et de Suivi de l'Aide de l'Etat à la Presse invite les directeurs de sociétés de presse écrite et en ligne, de sociétés de radio et de télévision commerciales privées, de radios communautaires, ainsi que les organisations professionnelles de la presse qui ont postulé au bénéfice de l'aide de l'Etat à la presse, gestion 2024, à bien vouloir consulter les résultats de l'étude des dossiers de demande au siège de la HAAC.

Les réclamations seront reçues au Secrétariat général de la HAAC, du vendredi 08 août au jeudi 14 août 2025, de 08h00 à 16h00.

Passé cette date, aucune réclamation ne sera acceptée.

Fait à Lomé le 06 août 2025

Le Président

